

Questions orales

M. McDermid: Chantage.

M. Lalonde: . . . traitant d'imposition à la première occasion.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**L'URSS—LA CONDAMNATION DE LA DESTRUCTION DE L'AVION
COMMERCIAL CORÉEN—LA POSITION DU CANADA AUX
NATIONS UNIES**

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de l'ouverture de la session générale des Nations Unies cet après-midi. Voudra-t-il garantir à la Chambre que, quand il prendra la parole la semaine prochaine, il exprimera l'opinion du Parlement du Canada à propos du vol 007 de KAL, opinion exprimée par la résolution appuyée à l'unanimité par la Chambre des communes? Voudra-t-il bien nous dire en outre si le gouvernement compte adopter un plan ou une stratégie afin que l'assemblée adopte une résolution à propos du meurtre des passagers de ce vol?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai certes l'intention de parler de cet incident quand je prononcerai mon discours aux Nations Unies. Je songerai certainement à la possibilité de reprendre dans ce contexte la majeure partie de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement. On n'a pas encore décidé s'il convenait à cette étape de faire inscrire cette question au programme de l'Assemblée générale. Nous sommes en train d'en discuter avec d'autres pays pour savoir s'ils pensent que ce serait utile de le faire.

**ON DEMANDE QUE LE CANADA EXERCE TOUTES LES PRESSIONS
POSSIBLES**

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire a trait à la dernière partie de la réponse du ministre. Il reconnaîtra certainement que, le Canada ayant déjà essayé de convaincre le Conseil de Sécurité d'examiner cette question, ce à quoi les Soviétiques ont opposé leur veto, le Canada a le devoir, s'il ne pense pas que l'Union soviétique refuse tout simplement de s'expliquer, comme bien des gens le croient, d'exercer toutes les pressions possibles pour convaincre les Nations Unies de se pencher sur cet incident, qui revêt une telle importance pour les pays du monde entier et qui a tellement horrifié leurs peuples.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suis tout à fait d'accord avec l'observation du député. Je pense que nous sommes tous horrifiés par cet incident. Nous étions l'un des pays qui ont demandé que la question soit examinée par le Conseil de Sécurité. Malheureusement, le représentant soviétique a

opposé son veto à cette proposition. On essaie maintenant de déterminer si le fait d'inscrire cette question au programme de l'Assemblée générale des Nations Unies peut aider les choses, surtout que cette affaire est déjà en train d'être examinée et qu'elle sera étudiée à Montréal lors de l'assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Nous sommes tous aussi horrifiés que le député par cet incident. Il s'agit simplement de savoir quelle est la mesure la plus efficace à prendre à l'heure actuelle.

**LES DROITS D'ATERRISSAGE DES AVIONS SOVIÉTIQUES À
L'AÉROPORT DE GANDER**

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dont le ministère a annoncé qu'il ré-examinait les droits d'atterrissage des avions soviétiques à l'aéroport de Gander. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère se dispose à recommander l'interdiction des vols de l'Aeroflot à Gander et en second lieu, a-t-il pris la précaution au moins de chercher à savoir ce que contenaient les avions qui atterrissent à Gander et en repartent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, depuis que les vols de l'Aeroflot ont été suspendus à Montréal, aucun avion soviétique n'a atterri à Gander. Aucun vol n'a été autorisé à l'exception d'un seul qui m'a paru justifié pour permettre le retour en URSS du cirque de Moscou. Je peux affirmer qu'à l'exception des vols à horaire régulier de l'Aeroflot, le nombre d'avions qui ont utilisé les installations de Gander est très limité. Sauf erreur, depuis le début de l'année, un ou deux appareils seulement se sont posés. Et il n'y en a pas eu d'autres pour autant que je sache depuis que nous avons annoncé que les vols réguliers de l'Aeroflot étaient suspendus.

**LES DROITS D'ATERRISSAGE À GANDER—L'INDEMNISATION
DES VICTIMES DE LA DESTRUCTION DE L'AVION CORÉEN**

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, encore une fois ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires extérieures. J'aurai deux questions à lui poser. D'abord, est-ce que ce sont les Soviétiques qui ont décidé de ne plus atterrir à Gander ou est-ce le gouvernement qui a dit aux Soviétiques qu'il avait suspendu leurs droits d'atterrissage?

En second lieu, étant donné que le rédacteur en chef du quotidien du parti communiste soviétique a déclaré que l'URSS ne ferait pas d'excuse ni n'indemniserait les victimes du vol 007 de la KAL, quelle autre mesure entend prendre le gouvernement pour réclamer une indemnité, car à toutes fins pratiques, le gouvernement s'est littéralement couvert de ridicule dans ses deux premières tentatives où il disait espérer que les victimes seraient indemnisées?